



Public Lending Right  
Commission

Commission du droit  
de prêt public

## 16 514 auteurs canadiens se partagent 9,9 millions de dollars en paiements du DPP

Ottawa, le 23 février 2009 – Plus de 16 500 auteurs canadiens se partagent 9,9 millions de dollars en paiements de la Commission du droit du prêt public pour le prêt public de leurs livres par les bibliothèques canadiennes au cours de la dernière année. Chaque année, en février, le DPP émet des paiements aux écrivains, traducteurs et illustrateurs canadiens.

Les paiements du DPP sont établis en vérifiant les collections d'un groupe représentatif de bibliothèques publiques canadiennes. Ainsi, pour un auteur donné, plus les bibliothèques détenant ses titres admissibles sont nombreuses, plus le paiement qu'il reçoit du DPP est élevé. Cette année, le paiement moyen versé aux auteurs est de 600 \$ et le paiement maximal par auteur est de 2 800 \$.

La distribution des paiements par province se détaille comme suit :

|                           |                 |
|---------------------------|-----------------|
| Québec                    | 3 918 240,40 \$ |
| Ontario                   | 2 999 724,60 \$ |
| Colombie-Britannique      | 1 269 769,80 \$ |
| Alberta                   | 424 338,40 \$   |
| Hors Canada               | 326 697 \$      |
| Nouvelle-Écosse           | 253 472,20 \$   |
| Manitoba                  | 186 278,60 \$   |
| Saskatchewan              | 182 661,60 \$   |
| Nouveau-Brunswick         | 177 065,40 \$   |
| Terre-Neuve-et-Labrador   | 109 930,20 \$   |
| Île-du-Prince-Édouard     | 37 367,60 \$    |
| Yukon                     | 8 458,60 \$     |
| Territoires du Nord-Ouest | 5 216,80 \$     |
| Nunavut                   | 1 802,40 \$     |
| Total                     | 9 901 023,60 \$ |

### Changement apporté au programme du DPP pour les paiements de l'an prochain (février 2010)

En juin 2008, la Commission du DPP a adopté à l'unanimité une nouvelle grille de paiement, laquelle sera mise en application pour les paiements de février 2010. Ainsi, les livres inscrits au programme du DPP se diviseront en quatre catégories que l'on a établies en fonction de leur nombre d'années d'inscription au programme et qui correspondent à différents pourcentages de paiement. Pour plus de renseignements à ce sujet, visitez le [www.plr-dpp.ca](http://www.plr-dpp.ca).

350 Albert Street, P. O. Box 1047  
Ottawa, Ontario K1P 5V8  
1-800-521-5721 or (613) 566-4378  
Fax: (613) 566-4418  
[www.plr-dpp.ca](http://www.plr-dpp.ca)

Canada

350, rue Albert, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8  
1 800 521-5721 ou (613) 566-4378  
Télécopieur : (613) 566-4418  
[www.plr-dpp.ca](http://www.plr-dpp.ca)

Le Canada est l'un des 23 pays à s'être doté d'un programme de DPP actif. Bien que les programmes du DPP des divers pays soient administrés différemment, ils sont tous liés par les deux mêmes fils conducteurs : la reconnaissance du droit des auteurs à être rémunérés pour l'utilisation de leurs livres dans les bibliothèques, et la perception selon laquelle les fonds du DPP payés aux auteurs constituent un investissement dans l'avancement de l'expression littéraire du pays concerné. La Commission du DPP est placée sous l'égide administrative du Conseil des Arts du Canada et les fonds alloués au programme du DPP proviennent du gouvernement fédéral par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien.

Les auteurs souhaitant recevoir un paiement du DPP doivent s'inscrire d'ici le 1<sup>er</sup> mai 2009. Pour plus de renseignements sur la façon de s'inscrire, prière de visiter le [www.plr-dpp.ca](http://www.plr-dpp.ca).

- 30 -

Médias, s'adresser à : Michelle Legault, secrétaire générale  
Commission du droit de prêt public  
1-800-263-5588 ou 613-566-4414 poste 4545  
[michelle.legault@conseildesarts.ca](mailto:michelle.legault@conseildesarts.ca)